



NOUS CONTACTER

Par courrier : **Service courtage et risques spéciaux**
Groupe AGPM, Rue Nicolas Appert
83086 TOULON CEDEX 9

Par mail : **srs@agpm-tego.fr**

Par téléphone : **04 94 61 58 58**

Service : **Courtage et Risques Spéciaux**

**ASSOC UNION NATIONALE DES
PARACHUTISTES**
76 RUE MARC SANGNIER
94700 MAISONS ALFORT

RÉFÉRENCES

N° Client : **1248488-3-A**

N° Contrat : **1248488-3-A/31-01**

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Arcamil

Nature du document : Reconduction annuelle

Date d'effet des garanties : 01 Avril 2025

Echéance principale : 1^{er} avril

Les présentes dispositions particulières sont établies d'après vos déclarations concernant le(s) risque(s) à garantir

LES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

Le but de l'association : MAINTENIR L'ESPRIT DE COHESION AU SEIN DE L'ASSOCIATION

Les activités régulières : AG, Réunions à l'échelon national , régional, Congrès, Séminaires, Réunions , lotos, Commémorations patriotiques, Déjeuner, Diner, Vin d'honneur, Cocktail, Repas, soirée dansante, Bal, Marches Topographiques, Randonnée , Bivouac, Raid sans tir.

LES MEMBRES

L'association est composée de 10150 membres au total, dont :

- 160 membres actifs
- 3 membres salariés

Dans le cadre des activités définies au paragraphe « Les activités de l'association » :

- Nombre de membres pratiquant des activités sportives : 120
- Nombre de membres assurés pour leurs dommages corporels : 0
- Nombre de personnes mises à votre disposition par l'Etat : 0

LES LOCAUX

Caractéristiques du site principal :

Vous déclarez être Propriétaire du site principal, situé ASSOC UNION NATIONAL PARACHUT 76 rue marc sangnier , 94700 MAISONS ALFORT

La superficie totale des locaux est de 117 m².

Montant assuré pour les dommages aux biens mobiliers : 45 376,00 EUR

Vous souhaitez assurer 17 autre(s) site(s) dont la superficie cumulée est de 855 m².

Les caractéristiques des autres sites sont mentionnées dans le paragraphe « Les clauses de votre contrat ».

LES CLAUSES DE VOTRE CONTRAT

LA GARANTIE EST ETENDUE AUX SECTIONS : - LA REUNION - NOUVELLE CALEDONIE, POLYNESIE. COMPRIS DANS LA TOTALITE DES MEMBRES. La date de cet avenant pour l'ajout du bureau de Nancy prend effet , le 23 Mars 2022.

Caractéristiques des autres sites :

- Occupant à titre gratuit : UNP SECTION 93 SEINE ST DENIS LOCAL STADE ROSE DES VENTS RUE LOUISON BOBET 93600 AULNAY SOUS BOIS pour une superficie de 12 m² avec un capital garanti à hauteur de 0 EUR.
- Occupant à titre gratuit : UNP SECTION 340 Centre Ferdinand Arnaud sentier du BELIER 34980 ST CLEMENT DE RIVIERE pour une superficie de 35 m² avec un capital garanti à hauteur de 3479 EUR.
- Logé en enceinte militaire : UNP SECTION 210 BAT 10 -N°051 CASERNE VAILLANT 24 AVENUE GARIBALDI 21000 DIJON pour une superficie de 45 m² avec un capital garanti à hauteur de 1500 EUR.
- Occupant à titre gratuit : ROUTE DE BRAM LIEU DIT ROMIEU 11000 CARCASSONNE pour une superficie de 100 m² avec un capital garanti à hauteur de 10942 EUR.
- Locataire : UNP Section Orléans Maison sonis 57 bd Chateaudun 45000 ORLEANS pour une superficie de 90 m² avec un capital garanti à hauteur de 3000 EUR.
- Locataire : UNP Section NANCY Quartier DROUOT BAT 033 ZONE UP 54500 VANDOEUVRE LES NANCY pour une superficie de 19 m² avec un capital garanti à hauteur de 1000 EUR.
- Locataire : UNP 130 SECTION MARSEILLE LA MAISON DE QUARTIER 36 AVENUE DE L'AVIATEUR LEBRIX 13009 MARSEILLE pour une superficie de 10 m² avec un capital garanti à hauteur de 2022 EUR.
- Locataire : UNP SECTION VAR EST VILLAGE BELLEVUE BT B LOT 30 ALLEE BELLEVUE 83600 FREJUS pour une superficie de 52 m² avec un capital garanti à hauteur de 500 EUR.
- Logé en enceinte militaire : UNP 310 CASERNE PERIGNON BAT 14 LOC 16 2 RUE PERIGNON 31500 TOULOUSE pour une superficie de 21 m² avec un capital garanti à hauteur de 600 EUR.
- Occupant à titre gratuit : SALLE 14 BIS RUE DE CHAMPS VALLON 25200 BETHONCOURT pour une superficie de 46 m² avec un capital garanti à hauteur de 1501 EUR.
- Occupant à titre gratuit : UNP GARD SALLE REUNION PARC BLACHERIE RUE DU PONT DE LA REPUBLIQUE 30230 BOUILLARGUES pour une superficie de 25 m² avec un capital garanti à hauteur de 0 EUR.
- Occupant à titre gratuit : UNP 131 AIX EN PROVENCE 44 rue Seloni 13100 AIX EN PROVENCE pour une superficie de 30 m² avec un capital garanti à hauteur de 1000 EUR.
- Occupant à titre gratuit : UNP 974 46 CHEMIN NEUF 97430 LE TAMPON pour une superficie de 80 m² avec un capital garanti à hauteur de 4000 EUR.
- Occupant à titre gratuit : UNP SECTION du Bassin de BRIEY 1 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 54150 BRIEY pour une superficie de 40 m² avec un capital garanti à hauteur de 2000 EUR.
- Locataire : UNP SECTION 410 LOIR ET CHER 10 RUE DE PICARDIE 41000 BLOIS pour une superficie de 15 m² avec un capital garanti à hauteur de 1500 EUR.
- Occupant à titre gratuit : UNP 260 DROME 5 RUE DIGONNET 26000 VALENCE pour une superficie de 15 m² avec un capital garanti à hauteur de 1000 EUR.
- Occupant à titre gratuit : UNP DREUX Local municipal 6 rue Emmanuel Sébile 28100 DREUX pour une superficie de 220 m² avec un capital garanti à hauteur de 2000 EUR.

LES GARANTIES DE VOTRE CONTRAT

FRANCHISE

LES GARANTIES DE VOTRE CONTRAT

FRANCHISE

Responsabilité civile associative	125,00 EUR *
Responsabilité civile du propriétaire	125,00 EUR *
Responsabilité civile du locataire	125,00 EUR *
Responsabilité civile de l'occupant	125,00 EUR *
Défense pénale et recours	SANS FRANCHISE
Dommages aux biens	125,00 EUR **
Catastrophes Naturelles	
Catastrophes Naturelles Sècheresse	

Le montant de la franchise retenue en cas de sinistre est mentionné dans vos Dispositions Générales

*uniquement pour les dommages matériels

** Hors franchises légales

VOTRE COTISATION

Périodicité de paiement : annuelle

Cotisation annuelle HT :

1 927,20 EUR

Dont « Catastrophes naturelles » :

66,02 EUR

Taxes :

172,09 EUR

Valeur de l'indice : 1171.75

Total TTC annuel :

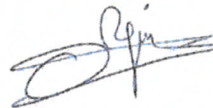
2 099,29 EUR

Ces dispositions particulières font partie de votre contrat. Elles complètent et personnalisent les dispositions générales qui vous ont été remises et dont vous avez pris connaissance.

Votre contrat est renouvelé chaque année automatiquement par tacite reconduction.

Le contrat est résiliable à l'échéance principale en adressant une notification dans les conditions prévues par l'article L113-14 du code des Assurances.

Fait à Toulon, le 08 avril 2025



Pour l'Assureur,
Monsieur Olivier Requin,
Directeur Général d'AGPM Assurances
Directeur Général Délégué d'AGPM Vie

ASSOC UNION NATIONALE DES
PARACHUTISTES
76 RUE MARC SANGNIER
94700 MAISONS ALFORT

ATTESTATION D'ASSURANCE

AGPM Assurances atteste que l'association ASSOC UNION NATIONAL PARACHUT a souscrit, sous le numéro 1248488-3-A/31-01 un contrat Arcamil avec tacite reconduction le 1er avril de chaque année.

Il couvre les conséquences financières de la responsabilité civile que l'assuré peut encourir à l'égard des tiers à l'occasion de l'exercice des activités associatives déclarées au contrat.

Attestation à valoir sous réserve du maintien en vigueur du contrat concerné.

Fait à Toulon, le 08/04/2025 pour servir et valoir ce que de droit.



Guillaume BIZET
Directeur des opérations d'assurance